



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux juillet à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize juillet deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC1-1-3-60

OBJET : AVENANT À UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

CONSTRUCTION D'UNE RECYCLERIE À LA DÉCHETTERIE DE PROUXET À VALENCE D'AGEN

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs. TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul et RENAUD Olivier

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Pascal BENOIT a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024BC1-1-3-60

OBJET : AVENANT À UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

CONSTRUCTION D'UNE RECYCLERIE À LA DÉCHETTERIE DE PROUXET À VALENCE D'AGEN

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique relative à la construction d'une recyclerie à la déchetterie de Prouxet à Valence d'Agen.

Le marché concerné fait l'objet d'une décomposition en 11 lots. 10 lots ont été attribués par le Bureau Communautaire en date du 29 janvier 2024. Le lot n°8 – Menuiseries intérieures bois a été déclaré sans suite en raison d'une infructuosité d'offre.

La Commission des Plis s'est tenue le 18 juin 2024 pour se prononcer sur l'avenant n°1.

Le lot concerné par le présent avenant n°1 est le lot n°2 Gros œuvre, attribué à l'entreprise PONS BÂTIMENT pour un montant de 177 255,14 € HT.

Selon les explications du géotechnicien, il a été découvert une diminution substantielle de la capacité portante de la sous couche de sables et graviers. Ladite sous couche située entre 3,80m et 12m de profondeur devait servir pour l'ancrage des pieux. Suite aux sondages réalisés en Phase 2 (G2-PRO), l'ancrage dans cette couche s'est révélée infaisable de telle sorte qu'il est devenu nécessaire d'aller chercher les molasses situées à partir de 12m de profondeur pour fonder correctement le bâtiment.

Des solutions ont alors été proposées par l'entreprise titulaire du lot afin de pallier ces difficultés. Celle-ci a proposé une solution par « radier généralisée » (dalle béton). Cependant, la solution s'avère inadaptée au projet, notamment du fait de la présence d'une couche de remblai sur 2m de profondeur qu'il faudrait alors préalablement purger et remplacer par un matelas de graves compactées par phases successives.

Aussi, une autre solution technique a été retenue et un avenant n°1 est nécessaire afin d'effectuer des prestations complémentaires à la réalisation des fondations.

Ces modifications entraînent :

une moins value :

- Initialement prévu 40 pieux diam 400 profondeur 7.11 ml
40 X 512,50 € HT **20 500,00 € HT**

une plus value :

- Étude d'exécution + forages continus de pieux + injections contrôlées de béton +
Tête de pieux pour un montant total de **89 122,00 € HT**

Soit un montant total en plus-value de 68 622,00 € HT.

L'augmentation du montant étant supérieur aux 15 % permis par le Code de la commande publique, il est donc nécessaire de passer cet avenant conformément à l'article R.2194-2 du Code.

De plus, les travaux objets des différents lots du marché ayant débuté depuis plusieurs mois, il s'avère impossible de changer de titulaire. De fait, l'actuel titulaire a acquis une connaissance précise des lieux et des travaux déjà effectué, et notamment des difficultés rencontrées durant l'exécution des prestations qui induisent l'avenant n°1.

De plus, par coordination avec les autres lots et donc pour des raisons techniques et temporelles, le changement de titulaire ralentirait l'opération de façon trop importante. En conséquence, pour ces raisons techniques et temporelles, l'actuel titulaire doit réaliser ces modifications.

Aussi, sur le fondement de l'article R.2194-2 du Code de la commande publique, le nouveau montant du lot 2 se présente comme suit :

Montant initial du lot 2 :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 177 255,14 €
- Montant TTC : 212 706,17 €

Montant de l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 68 622,00 €
- Montant TTC : 82 346,40 €
- % d'écart introduit par le présent avenant : 38,71 %

Nouveau montant du lot 2:

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 245 877,14 €
- Montant TTC : 295 052,57 €

Le Président propose donc :

- de conclure l'avenant n°1 tel que détaillé ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférente.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de conclure l'avenant n°1 tel que détaillé ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférente.

Fait à Valence d'Agen, le 22 juillet 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 23 juillet 2024

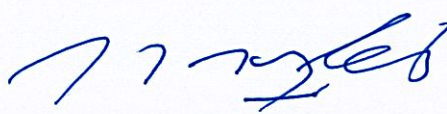
Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Golfech



Pascal BENOIT



Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **29 JUIL. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légales le

29 JUIL. 2024

AR Préfecture

AVENANT À UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUXConstruction d' une recyclerie à la déchetterie de Prouxet à Valence d'Agen

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20240722- 2024BC1_1_3_60-DE
Numéro d'acte :	2024BC1_1_3_60
Date de décision :	22/07/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-3-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / avenants (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))
Fichier acte :	2024BC1-1-3-60-AVENANT A UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX - CONSTRUCTION DUNE RECYCLERIE A LA DECHETTERIE DE PROUXET A VA.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte :	29/07/2024 11:24:30
Date de réception de l'AR :	29/07/2024 11:24:56